

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ECOLE INCLUSIVE (CAPPEI)

SESSION 2021 : ORGANISATION DES EPREUVES

EPREUVE 1

Pratique professionnelle (45')
suivie d'un entretien (45')

Les attendus

- témoigner de sa capacité réflexive sur les apprentissages effectués par les élèves ;
- développer des stratégies de résolution des problèmes rencontrés ;
- montrer sa capacité à proposer des dispositifs pédagogiques différenciés et adaptés répondant aux besoins identifiés de ses élèves (situations pédagogiques, supports, stratégies) ;
- disposer d'outils de pilotage permettant d'éclairer sa pratique.

Avoir une attention particulière sur :

- le respect du temps de l'épreuve ;
- la proposition d'outils explicites et synthétiques à transmettre à la commission ;
- la présentation de séances ambitieuses qui correspondent aux compétences identifiées des élèves ;
- la liaison des objectifs de la séance avec les attendus des programmes ;
- la proposition à proposer une différenciation effective ;
- l'adéquation entre les tâches proposées et les projets individuels des élèves ;
- la cohérence des séances proposées avec les programmations/progressions rédigées ;
- la conception de supports pédagogiques adaptés avec du matériel de manipulation diversifié ;
- le travail de groupe et les interactions entre les élèves.

QUELQUES QUESTIONS QUI AIDENT A L'ANALYSE DE LA SEANCE

- En quoi la séance proposée reflète-t-elle le travail d'un enseignant spécialisé ?
 - Quels progrès des élèves peut-on mesurer, depuis l'évaluation diagnostique ?
 - Quels apprentissages les élèves construisent-ils ?
 - Quelles sont les difficultés probables que les élèves vont rencontrer ?
 - Quelles réponses vais-je pouvoir proposer ?
 - Comment justifier les différenciations / adaptations mises en place ?
 - Quelles vont être les suites données à la séance observée ?

EPREUVE 2

Présentation du dossier (15')
suivi d'un entretien (45')

Les attendus

- apporter un soin particulier à la qualité d'expression écrite de son dossier ;
- s'appuyer sur celui-ci pour témoigner de sa capacité à identifier les questions ou difficultés rencontrées dans son activité professionnelle, les analyser et avoir une approche critique des réponses mises en œuvre ;
- soigner la présentation orale : celle-ci doit permettre d'opérer une distance critique avec son support écrit.

CONSEILS DANS LA PRESENTATION DU DOSSIER

- **Ne pas se limiter à la paraphrase du dossier**
- **Affiner l'analyse et présenter des perspectives**
- **Analyser a posteriori les effets du dispositif d'apprentissage mis en œuvre.**
- **Savoir mesurer son cheminement réflexif quant à sa pratique professionnelle ou sur une question relative aux EBEP.**

EPREUVE 3

PRESENTATION DE L'ACTION TMOIGNANT DU RÔLE DE LA PERSONNE RESSOURCE POUR L'EDUCATION INCLUSIVE (10') ENTRETIEN (20')

Les attendus

- définir le rôle de la personne ressources et proposer une action effective et concrète ;
- présenter une action qui devra être évaluée ou en cours d'évaluation à partir d'indicateurs précis ;
- préparer l'oral suivant un plan anticipé ;
- respecter le temps de présentation ;
- être dans l'échange et le dialogue avec le jury.

CONSEILS POUR LA PRESENTATION

- Apporter sa conceptualisation de la personne ressource de l'éducation inclusive
- Analyser le contexte d'exercice dans sa dimension inclusive (identifier les besoins points d'appui/les obstacles)
- Analyser l'action de sensibilisation au regard de ces besoins
- S'inscrire dans une démarche d'évaluation : définir quelques critères/observables permettant de mesurer le changement attendu
- Donner quelques perspectives d'évolution de pratiques professionnelles inclusives.

Les trois épreuves sont consécutives

LE JURY - LA NOTATION

JURY académique
Composé par le Recteur

Président de Jury

Commission
composée de 4
membres

- **CT ASH ou IEN ASH**
- **DASEN ou DAASEN ou IA IPR ou IEN ET ou IEN**
- **Formateur ESPE ou Conseiller pédagogique ASH**
- **Enseignant spécialisé (selon le parcours suivi)**

Notation

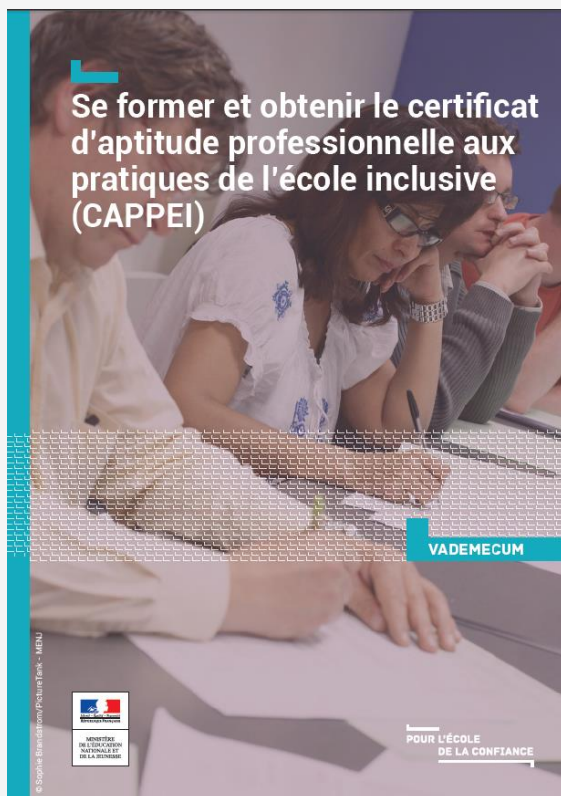
**Une note moyenne au moins égale à 10 pour l'ensemble des
3 épreuves est exigée pour valider le CAPPEI**

L'OBTENTION DU CAPPEI

- ▶ **Chaque épreuve est notée sur 20**
- ▶ **Une note moyenne au moins égale à 10/20 à l'ensemble des trois épreuves est exigée pour l'obtention du CAPPEI.**
- ▶ **Si le/la candidat(e) ne valide pas le CAPPEI à la session de l'année N, il/elle peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10/20 qu'il/elle a obtenues à une épreuve. Et ce, au maximum pendant trois années. À l'issue de cette période, il/elle doit présenter à nouveau cette épreuve.**

POUR ALLER PLUS LOIN...

éduscol **POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



Se former et obtenir le certificat
d'aptitude professionnelle aux
pratiques de l'école inclusive
(CAPPEI)

VADEMECUM

© Service Évaluation Professionnelle - MEN
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

*La confiance en soi
est le premier
secret du succès -*
Ralph Waldo Emerson